



# ASSISTANT SOCIO EDUCATIF, EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

## Ville de Nantes et Nantes Métropole

### LE DIPLÔME

Les cinq métiers du travail social (assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants et conseiller en économie sociale et familiale) ont fait l'objet d'une révision complète de leur référentiel métier piloté par le Ministère de la Cohésion Sociale. La CGT, en tant que syndicat représentatif au Haut conseil du travail social (HCTS), a largement contribué à promouvoir les métiers en défendant leurs spécificités lors des 16 séances de travail au ministère réparties entre 2016 et 2017.

Cette révision a enfin permis la reconnaissance au niveau II (Bac +3) pour les nouveaux diplômés. La CGT continue à se mobiliser pour que cette reconnaissance soit appliquée à tous les professionnels concernés.

À la ville de Nantes et à Nantes Métropole, ces nouveaux référentiels auront un impact concret dans le cadre du passage en catégorie A.

### CATÉGORIE A

Au 1<sup>er</sup> février 2019 l'ensemble des travailleurs sociaux diplômés passeront de la catégorie B à la catégorie A. Depuis plus de 30 ans, la CGT porte cette revendication qui tient compte de la qualification, de la technicité et de l'investissement des professionnels. C'est une grande victoire !

Cependant, la CGT reste très vigilante sur les modalités de la déclinaison locale de cette mesure nationale. En effet, la tentation serait forte pour nos employeurs de profiter de cette évolution pour revoir à la hausse les missions de tous les agents concernés.

Heureusement, les nouveaux référentiels métiers nationaux<sup>1</sup> sont clairs : le passage en catégorie A n'induit pas de changement profond des missions exercées actuellement.

Celui ci aura par contre une incidence sur la rémunération.

### LE SALAIRE

Au 1<sup>er</sup> février 2019 les professionnels vont connaître deux évolutions notables au niveau salarial.

Pour exemple : la grille des EJE principaux

#### 1. Traitement de base<sup>2</sup>

Une mesure nationale qui modifie à la hausse la grille indiciaire en 2016 et 2019.

Grade et échelon	Indices bruts à compter du 1er janvier 2016	Indices bruts à compter du 1er janvier 2017	Indices bruts à compter du 1er janvier 2019
<b>Educateur principal de jeunes enfants</b>			
11e échelon	683	701	707
10e échelon	655	684	684
9e échelon	633	658	663
8e échelon	607	637	641
7e échelon	579	611	615
6e échelon	553	584	589
5e échelon	523	558	565
4e échelon	494	527	532
3e échelon	469	499	505
2e échelon	449	475	480
1 <sup>er</sup> échelon	431	452	455

1 Disponibles sur notre site [www.cgt-nantes.fr](http://www.cgt-nantes.fr)

2 L'ensemble des grilles sont disponible sur [www.cgt-nantes.fr](http://www.cgt-nantes.fr)

## 2. Régime indemnitaire :

Une mesure locale qui s'applique à la ville et à la métropole. La CGT s'est mobilisée avec les agents en 2017 pour le régime indemnitaire de catégorie A (RIFSEEP). C'est ainsi qu'elle a obtenu que la rémunération des EJE ASE soit intégrée dans cette négociation et non pas, comme le souhaitait notre employeur, traitée à part ultérieurement.

ASE		ASE catégorie B RIF 1	ASE catégorie B RIF 2	Groupe 3 3.0	Groupe 2 3.1	Groupe 1 3.0
Assitant socio éducatif de seconde classe	RI grade actuel (1 <sup>er</sup> grade ASE)	346,73 €	346,73 €	470,00 €	470,00 €	470,00 €
	Responsabilité / Fonction	75,45 €	125,75 €	50,00 €	95,00 €	160,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>422,18 €</b>	<b>472,48 €</b>	<b>515,83 €</b>	<b>557,08 €</b>	<b>616,67 €</b>
Assitant socio éducatif de première classe	RI grade actuel (2 <sup>ème</sup> grade ASE Principaux)	374,40 €	374,40 €	490,00 €	490,00 €	490,00 €
	Responsabilité / Fonction	75,45 €	125,75 €	50,00 €	95,00 €	160,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>449,85 €</b>	<b>500,15 €</b>	<b>535,83 €</b>	<b>577,08 €</b>	<b>636,67 €</b>
Assitant socio éducatif de classe exceptionnelle	RI grade			510,00 €	510,00 €	510,00 €
	Responsabilité / Fonction			50,00 €	95,00 €	160,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>555,83 €</b>	<b>597,08 €</b>	<b>656,67 €</b>
EJE		EJE catégorie B - RIF 1	EJE catégorie B - RIF 2	Groupe 3 3.0	Groupe 2 3.1	Groupe 1 3.0
Éducateur de jeunes enfants de seconde classe	RI grade actuel (1 <sup>er</sup> grade EJE)	346,73 €	346,73 €	470,00 €	470,00 €	470,00 €
	Responsabilité / Fonction	75,45 €	125,75 €	50,00 €	95,00 €	160,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>422,18 €</b>	<b>472,48 €</b>	<b>515,83 €</b>	<b>557,08 €</b>	<b>616,67 €</b>
Éducateur de jeunes enfants de première classe	RI grade actuel (2 <sup>ème</sup> grade EJE Principaux)	374,40 €	374,40 €	490,00 €	490,00 €	490,00 €
	Responsabilité / Fonction	75,45 €	125,75 €	50,00 €	95,00 €	160,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>449,85 €</b>	<b>500,15 €</b>	<b>535,83 €</b>	<b>577,08 €</b>	<b>636,67 €</b>
Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	RI grade			510,00 €	510,00 €	510,00 €
	Responsabilité / Fonction			50,00 €	95,00 €	160,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>555,83 €</b>	<b>597,08 €</b>	<b>656,67 €</b>

*Exemple : vous êtes actuellement EJE 1ère classe, vous touchez un régime indemnitaire (de grade et de fonction niveau 1) de 449,85€, vous toucherez en 2019 : 535,83€, soit un gain de 85,98€.*

La CGT continue de revendiquer l'alignement du Régime Indemnitaire sur celui des attachés territoriaux, plus important à ce jour.



## ÉGALITÉ HOMME-FEMME

Cette revendication de la CGT pour une égalité de traitement entre les filières s'appuie sur le fait qu'en catégorie A, une femme touche 198€ de moins qu'un homme en moyenne dans nos collectivités. L'arrivée massive d'agents de la filière médico sociale (à 95 % féminine) va grandement aggraver ces inégalités dans les années à venir. En effet le régime indemnitaire de cette filière, créé par l'administration, est actuellement le plus bas de la catégorie A.

La CGT a interpellé à de nombreuses reprises l'employeur sur ce point. Loin des grands discours politiques sur l'égalité homme-femme les élus et l'administration de nos collectivités laissent ces inégalités se creuser sans agir.

## LE BILAN DE NOS ACTIONS

### La CGT a obtenu nationalement :

- de promouvoir les métiers en défendant leurs spécificités dans les nouveaux référentiels
- la reconnaissance au niveau II (Bac +3) pour les nouveaux diplômés.
- le passage en catégorie A en 2019
- de nouvelles grilles indiciaires plus favorables entre 2016 et 2019

### La CGT a obtenu localement :

- l'intégration des ASE EJE dans la négociation du régime indemnitaire catégorie A
- obtenu des régimes indemnitaires plus favorables que ceux proposés initialement par la collectivité

**Vos élus CGT ont été les seuls à faire des propositions concrètes et chiffrées pour toutes les filières de la catégorie A.**

### La CGT revendique :

- la reconnaissance au niveau II (Bac +3) pour tout les professionnels diplômés
- le maintien de missions en accord avec les référentiels nationaux et non pas une interprétation locale déconnectée
- un régime indemnitaire revalorisé et égalitaire entre femme et homme

Partout , la CGT défend l'attribution de moyens humains et matériels supplémentaires pour que les travailleurs sociaux puissent exercer dans de bonnes conditions leurs missions d'accompagnement que ce soit dans les services publics ou dans les autres secteurs (ex : protection de l'enfance).

C'est tous ensemble que nous obtiendrons de nouvelles avancées ! VOTEZ CGT !

Syndicats CGT et CGT UFICT

Nantes Métropole - 8 rue Emile Péhant 44000 Nantes  
Mairie, CCAS, SMANO, ESBANSN - 16 rue du Moulin 44000 NANTES

